



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu succinct de la séance du 18 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes le jeudi 18 novembre 2021 à 18h30, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 12 novembre 2021.

Etaient présents : Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAROU, Hélène BONNIER, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Yohan DE RAMIERI, Stéphanie VIALLET, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Emmanuel FAURE

Etaient représentés : Jean-Pierre PUGENS par Pierre CARRIERE, Anthony GARCIA par Yohan DE RAMIERI, Valérie BOUYSSOU par Monique TEISSIER, Simon LAGORCE par Christine BROCC, Anne VALOIS par Frédérique TUFFERY, Pascale LANTERI par Stéphanie VIALLET, Nora ABBAOUI par Fatiha HAMDAROU, Aurélie DIAZ par Denis TERRAILLON, Natacha SALLES par Laurent ILLUMINATI

Absents : Nicolas CAENAVE, François IBANES

Secrétaire de séance : Xavier SURRIRAY

00- APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

Adopté à la majorité absolue (1 contre : M. LECROISEY)

1- INFORMATIONS DIVERSES

Etat d'urgence sanitaire

La loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022, le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Le régime post crise qui devrait prendre fin au 15 novembre 2021 est donc prolongé jusqu'au 31 juillet 2022.

Concernant les réunions du Conseil Municipal, Il en ressort que,

- Le **quorum** est fixé au tiers des membres du Conseil, soit **9**
- Chaque membre du Conseil pourra disposer de deux pouvoirs au lieu d'un seul ;
- Le Maire peut à nouveau fixer une jauge pour l'accueil du public.

Lycée de GIGNAC

Le 25 octobre dernier, la rectrice a modifié la sectorisation du lycée Simone Veil de Gignac pour y inclure la commune de Montarnaud.

Merci à tous ceux qui ont aidé à cette nouvelle sectorisation.

La Poste

De nouveaux horaires seront mis en place à compter du 13 décembre 2021 :

Semaine 1 (18 heures d'ouverture) : du lundi au samedi de 9h00 à 13h00

Semaine 2 : (17h30) : lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Au-delà d'une ouverture le samedi une semaine sur deux, La Poste est totalement hermétique à toute demande d'ouverture supplémentaire ou de modernisation du bureau de vote qui faciliterait la vie des usagers.

Un simple « rafraîchissement » du bureau est prévu.

Beaucoup d'autres communes du département sont dans notre cas et la maire de Plaissan, présidente de la commission de conciliation avec la Poste, a démissionné.

L'AMF 34 envisage une action auprès du Préfet de l'Hérault.

EID

Compte tenu de la présence importante de moustiques signalée, la commune a saisi le Département de l'Hérault pour un diagnostic du territoire par l'EID (Entente interdépartementale de Démoustication). Ce diagnostic a été réalisé fin octobre et nous en attendons les résultats. Pour information, l'action de l'EID ne concerne que le moustique traditionnel car aucun traitement n'existe à l'heure actuelle contre le moustique tigre. Seule une gestion individuelle des eaux croupies peut donner des résultats.

M57 et compte financier unique

Compte tenu de l'affluence du nombre de demandes, notre fournisseur informatique n'est pas en mesure de nous permettre d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2022. La mise en œuvre du dispositif est reportée à l'année suivante et n'est obligatoire qu'en 2024.

ALP maternel

La Direction Jeunesse et Sport a accordé à la commune l'agrément nécessaire pour la reconnaissance des temps d'accueil du matin et du soir ainsi que la pause méridienne de la maternelle en Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP). La commune va donc pouvoir bénéficier d'un financement de la CAF sur ces temps d'accueil.

Programme 8000 arbres

Dans le cadre du programme 8000 arbres du Département, la commune a planté cette année 56 arbres sur la promenade du Pradas. La commune va solliciter le renouvellement de cette opération pour l'année 2022.

Réunions de quartiers avec les habitants

- Samedi 20 novembre : centre ancien (salle du Conseil)
- Samedi 27 novembre : quartier des 2 fontaines, la Source, Font Carbonière, la Roque et Pétrou (parvis école élémentaire)
- Samedi 4 décembre : Champ Vert, Le Clos des Vignes, les Truquets (salle du Conseil)
- Samedi 11 décembre : le Pradas de l'avenue de Montpellier jusqu'au collège (parvis école maternelle)
- Samedi 18 décembre : le Pradas, côté Super U (parking Super U).

Chemin des Planètes

Les enseignants ont finalisé le projet et les panneaux d'information seront prochainement installés du rond -point de l'Arbre de Vie jusqu'à la mairie.

Samuel Paty

La place de la Laïcité Samuel Paty a été inaugurée le 18 octobre 2021.

Sous -Préfet

M. Eric SUZANNE, nouveau sous-préfet de Lodève est venu en mairie à l'invitation de M. le Maire le 28 octobre dernier.

CCFF

Pour information, le CCFF de Montarnaud a participé à l'Assemblée générale des CCFF de l'Hérault à Teyran le 9 octobre 2021.

Manifestations à venir :

- Repas des aînés le 15 décembre
- Marché de Noël le 18 décembre

- Vide grenier à l'initiative de l'association « les maternelles » le 28 novembre
- Téléthon les 4 et 5 décembre avec également un vide grenier le 4 décembre.

Extension école maternelle

3 cabinets d'architectes ont été admis à présenter une offre pour le 18 novembre prochain (Chicaud et associés, Landemaine et Traverses)

Cave coopérative

Une consultation pour une mission de programmiste et d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été lancée. 6 candidatures sont à étudier.

Etude de programmation urbaine

Trois candidats ont été admis à présenter une offre qui sont à remettre avant le 17 décembre prochain (Stéphane BOSC, Traverses et Garcia -Diaz).

Prochain conseil municipal : le jeudi 16 décembre 2021

2-ADMINISTRATION GENERALE

2-1- Règlement intérieur de la Halle de Sports Yannick NOAH

Rapporteur : Monique TEISSIER

Le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur de la Halle de Sports Yannick NOAH qui sera pris sous la forme d'un arrêté et affiché sur place.

Adopté à l'unanimité

2-2- Convention type à conclure avec les associations sportives

Rapporteur : Monique TEISSIER

Le Conseil Municipal a adopté le projet de convention type à conclure avec les associations en vue d'utiliser les structures sportives municipales. Ces conventions seront amendées chaque année par une annexe récapitulant les équipements, jours et horaires d'utilisation.

Adopté à l'unanimité

2-3- Convention type à conclure avec les associations non sportives

Rapporteur : Pierre CARRIERE

Le Conseil Municipal a adopté le projet de convention type à conclure avec les associations qui occupent des locaux municipaux, hors structures sportives.

Adopté à l'unanimité

2-4 Création de la Commission paritaire des marchés de plein air

Rapporteur : Pierre CARRIERE

Le Conseil Municipal a décidé de créer une commission paritaire des marchés de plein air composée d'élus et de représentants du syndicat des commerçants des marchés de France.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil a pris acte des seules candidatures de Mmes Valérie BOUYSSOU et Monique TEISSIER pour siéger au sein de cette commission.

Mmes BOUYSSOU et TEISSIER sont par conséquent désignées sans vote.

2-5 Modification de la composition de la commission municipale Environnement/Attractivité

Rapporteur : Pierre CARRIERE

Le Conseil Municipal a pris acte de la seule candidature de M. Emmanuel FAURE pour remplacer Mme Natacha Salles au sein de la Commission municipale « Environnement /Attractivité » au nom de la liste « MONTARNAUD ENSEMBLE ».

M. Emmanuel FAURE est par conséquent désigné sans vote.

2-6 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil Municipal a décidé de la création de deux postes au tableau des effectifs communaux, au titre de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement d'activité) :

- Un emploi d'adjoint administratif non permanent à temps complet,
- Un emploi de rédacteur non permanent à temps complet.

Adopté à l'unanimité

3-JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

3-1 Convention de partenariat avec le Collège Vincent Badie

Rapporteur : Christine BROC

Le Conseil municipal a adopté les termes d'une convention à conclure entre la commune de Montarnaud et le collège Vincent Badie pour proposer, tous les mardis sur la pause méridienne, des activités de loisirs aux collégiens avec des animateurs de l'ALSH Ados.

Adopté à l'unanimité

3-2- Régie de recettes des ALSH communaux : acceptation des CESU dématérialisés

Rapporteur : Christine BROC

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter, à compter du 1^{er} janvier 2022, les chèques emplois services Universels dématérialisés comme moyen de paiement des activités proposées par les ALSH municipaux.

Adopté à l'unanimité

4-FINANCES

4-1- Décision modificative n°1 au budget principal

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n°1 au budget principal afin de prendre en considération les amortissements des biens acquis par la commune à compter du 1^{er} janvier 2021, compte tenu du changement de strate de population de la commune.

Cette opération d'ordre n'a pas de valeur financière.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
023	Virement à la section d'investissement	-29 849,15
042-6811	Dotations aux amortissements	+29 849,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		
040-2802	Reprise des études révision générale PLU- phase 1	+1 680,96
040-28031	Audit toiture espace multimédia et mission de programmation et de conseil	+1674,20
040-28033	Annonce légale acquisition véhicule	+461,06
040-28051	Licence Microsoft - logiciel- téléphone- police	+1 534
040-28121	Plantation d'arbres	+262
040-28128	Clôture tennis	+95,20
040-28135	Voirie	+3 990,59

040-28152	Signalétique	+2 381,83
040-281568	Poteaux incendie	+217,75
040-281578	Extension barrières parvis salle des fêtes	+513,60
040-28158	Matériel	+1 614,52
040-28183	Ordinateurs-onduleur- switch et téléphone CCAS	+4 769,04
040-28184	Mobilier	+2 996,64
040-28188	Matériels divers	+7 657,76
021	Virement de la section de fonctionnement	-29 849,15

Adopté à l'unanimité

4-2- Exonération des droits de place pour les occupants du domaine public

Rapporteur : Pierre CARRIERE

Le Conseil municipal a décidé de proroger l'exonération des droits de place pour les occupants du domaine public jusqu'au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

5-URBANISME

5-1- Déclassement de la parcelle AE103 en vue de sa cession et approbation du cahier des charges pour la vente de gré à gré de ladite parcelle

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil municipal a décidé de déclasser la parcelle AE103 du domaine public, de fixer à 260 000 € minimum le prix de vente de l'immeuble sis 87, avenue Gilbert Sénès et définit les modalités de de cette cession.

Adopté à la majorité absolue (1 contre : M. LECROISEY)

5-2- Prescription de la modification du PLU et fixation des modalités de concertation

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification du PLU de Montarnaud et fixé les modalités de concertation par la mise en ligne des documents d'études et du dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune : <https://www.montarnaud.com/>

Adopté à la majorité absolue (1 contre : M. LECROISEY)

5-3-Dénomination de voie dans le lotissement « l'Olivier »

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil municipal a décidé de dénommer « Allée des Viticulteurs », la voie interne du lotissement l'Olivier » accessible par l'avenue Gilbert Sénès.

Vote à l'unanimité

06 – INTERCOMMUNALITE

6-1- Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) eau potable

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, pour l'exercice 2020, qui a été approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté de Commune « Vallée de l'Hérault » (CCVH).

Le rapport intégral et sa synthèse peuvent être consultés sur le site internet de la CCVH.

6-2- Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) assainissement

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public assainissement, pour l'exercice 2020, qui a été approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté de Commune « Vallée de l'Hérault » (CCVH).

Le rapport intégral et sa synthèse peuvent être consultés sur le site internet de la CCVH.

07- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

7-1 - Déclarations d'intention d'aliéner

Aucune des DIA présentées comme suit n'a fait l'objet d'une décision de préemption.

N° DIA	Réf. Parcelle	Désignation du bien	Superficie en m²	Prix €
c21.00081	AA 250	Bâti sur terrain propre	360	421 000,00 €
c21.00082	AI 179	Non bâti	411	147 000,00 €
c21.00083	AI 158 et 184	Non bâti	512	170 000,00 €
c21.00084	AE 339	Non bâti	301	145 000,00 €
c21.00085	AE 340, 275p et 276p	Non bâti	370	155 000,00 €
c21.00086	AE 345	Non bâti	406	175 000,00 €
c21.00087	AE 274	Non bâti	400	155 000,00 €
c21.00088	AE 337 et 346	Non bâti	515	185 000,00 €
c21.00089	AE 275p et 276p	Non bâti	585	180 000,00 €
c21.00090	AE 275p et 276p	Non bâti	470	167 000,00 €
c21.00091	AE 343	Non bâti	293	139 000,00 €
c21.00092	AE 274p	Non bâti	400	165 000,00 €
c21.00093	AE 274p	Non bâti	400	165 000,00 €
c21.00094	AE 342 et 274p	Non bâti	385	152 000,00 €
c21.00095	AD 103	Bâti sur terrain propre	595	355 000,00 €
c21.00096	AC 121	Non bâti	1230	157 200,00 €
21-5201	BO 83 et 84	Non bâti	5232	18 000,00 €
21-5410	BC 135	Bâti sur terrain propre	2916	370 000,00 €

c21.00097	AL 289	Non bâti	616	145 000,00 €
c21.00098	AK 144	Bâti sur terrain propre	255	366 000,00 €
c21.00099	AI 106, 107 et 124 Lot 445 ZAC du Pradas	Non bâti	1029	190 000,00 €

7-2 – Décisions municipales

DATE	OBJET
30 septembre 2021	Convention de lieu de dépôt des chevaux en état de divagation avec l'association RANDO RANCH sis à Montarnaud Frais de déplacement : 2€/km Prix de pension par animal : 160€/mois
8 octobre 2021	Acquisition d'un nouveau portail Familles auprès de la société ABELIUM sise 4, Clos de L'ouche à Pleurtuit (35730). Logiciel DOMINO, hébergement du logiciel et du portail Familles : 9 310 € HT Maintenance annuelle : 1 310 €/an (offerte en 2022) Formation administrateur et utilisateurs : 3 300 € HT.
13 octobre 2021	Convention de mise à disposition gratuite du minibus appartenant à la commune à l'ASMPV MONTARNAUD FOOTBALL pour un déplacement le 24 octobre 2021.
10 novembre 2021	Acceptation du don de la statue « l'Arbre de vie » par M. Bernard TISSIERE. Don réalisé sans charge ni condition.
10 novembre 2021	Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault pour des travaux d'accessibilité de l'église de Montarnaud. Montant des travaux : 29 937, 45 €HT. Subvention demandée : 11 974,98 €
10 novembre 2021	Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour des travaux d'accessibilité de l'église de Montarnaud. Montant des travaux : 29 937, 45 €HT. Subvention demandée : 11 974,98 €
10 novembre 2021	Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage confiée à la société AMOPEA pour la réhabilitation du bâtiment communal sis place de la Fontaine en vue d'y réaliser des salles associatives. Coût de la mission : 16 100 € HT avec un forfait journalier de 700 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Montarnaud, le 25 novembre 2011.

Le Maire,



Jean-Pierre PUGENS